



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-24-0061)

Prenez avis que le 31 mars 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **Mme Jessie Dumas**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la ville de Québec, une période de radiation temporaire de quatre (4) mois, sous l'unique de la plainte portée contre elle.

Mme Jessie Dumas a été déclarée coupable de l'infraction suivante:

1. Entre-le ou vers le mois de mars 2023 et le ou vers le mois de mai 2024, au CIUSSS de la Capitale-Nationale, a consulté sans autorisation et/ou sans justification professionnelle, le dossier médical et/ou le Dossier Santé Québec de plusieurs personnes;

Mme Jessie Dumas, ayant renoncé à son droit d'appel, sera donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de quatre (4) mois, du 3 avril 2025 au 3 août 2025.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 3 avril 2025.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ